



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2019

**34<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 25 mars 2019 à 16 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

---

Sont présents :  
Mme Claudia Bertinotti, conseillère  
Mme Danielle Landreville, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller  
M. Yves Liard, conseiller  
M. Patrick Lasalle, conseiller  
M. Patrick Bonin, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Luc Beauséjour, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

2 **19-137 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Danielle Landreville appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION**

3. Règlement 158-2019 – Conditions de service – Hydro-Joliette – Adoption
4. Règlement 159-2019 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Adoption
5. Période de questions



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2019

6. Date et heure de la prochaine assemblée
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**19-138 – RÈGLEMENT 158-2019 – CONDITIONS DE SERVICE –  
HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-109 et 19-110, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 158-2019 relatif aux conditions de service d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**19-139 – RÈGLEMENT 159-2019 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ –  
HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 19-111 et 19-112, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 159-2019 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

25-03-2019

6

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

7

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 05.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière